

## **Extrait des délibérations**

à la Commission permanente

**N° CP-2025-3-7-1**

**Séance du** vendredi 25 avril 2025

### **SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR DES ASSOCIATIONS MENANT DES ACTIONS DE PRÉVENTION POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE EN 2025**

**Présidence de :** M. BIERRY Frédéric

#### **PRESENTS :**

ADRIAN Daniel, BEHA Nicole, BELTZUNG Maxime, BEY Françoise, BIHL Pierre, BOHN Patricia, BUFFA Jean-Claude, COUCHOT Alain, DA SILVA ADRIANO Valérie, DELATTRE Cécile, DILIGENT Danielle, DOLLINGER Isabelle, DREXLER Sabine, DREYFUS Elisabeth, ELMLINGER Carole, ERBS André, ESCHLIMANN Michèle, FREMONT Damien, HAGENBACH Vincent, HEINTZ Paul, HEMEDINGER Yves, HOULNE Monique, ISSELE Christelle, JANDER Nicolas, JEANPERT Chantal, JENN Fatima, KALTENBACH Nathalie, KAMMERER Joseph, KLEITZ Francis, KOBRYN Florian, KOCHERT Stéphanie, KRIEGER Laurent, LARONZE Fleur, LORENTZ Michel, LUTENBACHER Annick, MAURER Jean-Philippe, MILLION Lara, MULLER Lucien, MULLER-BRONN Laurence, MUNCK Marc, OEHLER Serge, PAGLIARULO Karine, QUINTALLET Ludivine, RAPP Catherine, SCHILDKNECHT Jean-Luc, SCHMIDIGER Pascale, SENE Marc, STRAUMANN Eric, SUBLON Yves, VALLAT Marie-France, VOGT Pierre, VOGT Victor, WOLFHUGEL Christiane, ZELLER Fabienne, ZELLER Thomas

#### **EXCUSES AVEC PROCURATION :**

CLAUSS Robin donne procuration à KALTENBACH Nathalie  
DEBES Vincent donne procuration à DELATTRE Cécile  
DIETRICH Martine donne procuration à HEMEDINGER Yves  
GREIGERT Catherine donne procuration à BIHL Pierre  
HECTOR-BUTZ Isabelle donne procuration à BELTZUNG Maxime  
HELDERLE Emilie donne procuration à MARTIN Monique  
HOERLE Jean-Louis donne procuration à DILIGENT Danielle  
LEHMANN Marie-Paule donne procuration à KRIEGER Laurent  
MARAJO-GUTHMULLER Nathalie donne procuration à ERBS André  
MEYER Philippe donne procuration à JEANPERT Chantal  
PFEIFFER Pascale donne procuration à MAURER Jean-Philippe  
SCHELLENBERGER Raphaël donne procuration à LUTENBACHER Annick  
SCHULTZ Denis donne procuration à HOULNE Monique  
SITZENSTUHL Charles donne procuration à BIERRY Frédéric  
WOLF Etienne donne procuration à WOLFHUGEL Christiane

**EXCUSES :**

FUCHS Bruno, MATT Nicolas, REYMANN Anne, TENENBAUM Anne, VETTER Jean-Philippe, ZAEGEL Sébastien

**ABSENTES :**

GRAEF-ECKERT Catherine, KLINKERT Brigitte

La Commission permanente du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n°CD-2021-6-0-4 du 1er juillet 2021 relative aux délégations de compétences du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil de la Collectivité européenne d'Alsace n° CD-2025-2-7-1 du 14 mars 2025 relative au budget primitif 2025 Politique des routes, infrastructures et mobilités
- VU l'avis de la 7<sup>ème</sup> Commission Réseaux et mobilités du 10 avril 2025
- VU l'avis de la 11<sup>ème</sup> Commission Eurométropole de Strasbourg du 7 avril 2025
- VU l'avis de la 13<sup>ème</sup> Commission Région de Colmar du 7 avril 2025
- VU l'avis de la 14<sup>ème</sup> Commission Agglomération de Mulhouse du 4 avril 2025
- VU le règlement budgétaire et financier de la Collectivité européenne d'Alsace,
- VU le rapport du Président de la Collectivité européenne d'Alsace,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- Attribue, au titre de l'action en matière de sécurité routière, des subventions de fonctionnement pour un montant total de 57 000 €, aux associations La Prévention Routière, Vélo Emploi, Cadr67, VéloDocteurs et Les Tisserands d'EBN, réparties de la manière suivante :
  - 10 355 € à l'association La Prévention Routière,
  - 13 300 € à l'association Vélo Emploi,
  - 13 300 € à l'association CADR67,
  - 10 022,50 € à l'association VéloDocteurs,
  - 10 022,50 € à l'association Les Tisserands d'EBN.
- Précise que la subvention versée à l'association La prévention Routière fera l'objet d'un versement unique

- Déroge au règlement budgétaire et financier en autorisant le versement des subventions, aux associations Vélo Emploi, CADR67, VéloDocteurs et Les Tisserands d'EBN, en une fois avant la présentation des justificatifs attestant des dépenses réalisées dans la mise en œuvre des projets subventionnés.

Les crédits seront prélevés sur l'imputation budgétaire suivante :

<i>Programme</i>	<i>Opération</i>	<i>Enveloppe</i>	<i>Tranche</i>	<i>Natures analytiques</i>	<i>Montant</i>
<i>P082</i>	<i>O008</i>	<i>E01</i>	<i>T01</i>	<i>1579-65-65748-843</i>	<i>57 000 €</i>
<i>TOTAL</i>					<i>57 000 €</i>

Adopté à l'unanimité

0 voix contre

0 abstention

0 non-participation au vote